

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA FÉDÉRATION DE L'UPA D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, TENUE LE
22 JANVIER 2015, OÙ IL Y AVAIT QUORUM**

**PARTICIPATION DE L'UPA À LA DÉMARCHE DE MOBILISATION
RÉGIONALE DU 29 JANVIER 2015**

CONSIDÉRANT QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi n° 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi n° 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain.

Sur résolution dûment proposée et appuyée, il est résolu que :

- que la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;
- que la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue participe aux activités de mobilisation du 29 janvier prochain.

Adoptée à l'unanimité.

Copie conforme
au registre des procès-verbaux



Sylvain Vachon, président

SV/ma

2015-01-26